

INFO FLASH SPÉCIAL UKRAINE

Secours Catholique de Loire-Atlantique

EN LOIRE ATLANTIQUE, EN TANT QU'ACTEUR AU SCCF, COMMENT SE MOBILISER POUR L'ACCUEIL DES PERSONNES EN PROVENANCE D'UKRAINE?

Nous pouvons saluer l'élan de générosité face à l'immense détresse de ces familles qui fuient cette guerre. Oui, **le SCCF peut et doit se mobiliser** pour participer activement à leur accueil, tout en restant attentif qu'il ne se fasse pas au détriment d'autres personnes exilées, déjà présentes ou arrivant sur le territoire.

Nos initiatives restent guidées par notre principe d'action habituel qui est de se positionner **en complémentarité de l'action des pouvoirs publics**, et non en substitution ou en parallèle.

POINT DE SITUATION EN LOIRE ATLANTIQUE

Environ 7000 personnes en Pays-de-Loire, 2800 en Loire-Atlantique sont attendues progressivement dans les semaines à venir, orientées par l'Etat. C'est sans compter les autres arrivées "au fil de l'eau" par des voies intrapersonnelles, familiales...

À ce jour, 800 personnes environ ont été enregistrées en Loire-Atlantique, dont une grande partie sur la région de Saint-Nazaire (en lien avec des familles des travailleurs détachés) et autour de Nantes.

NOS ACTIONS

Accueillir

Dans ce contexte d'urgence, nos missions et activités habituelles conservent un rôle utile souvent non pris en charge par les dispositifs publics : **accueillir, écouter et prendre le temps, informer sur les droits et les dispositifs mis en place, orienter** les personnes vers les acteurs institutionnels et associatifs compétents. Les activités habituelles telles que les ateliers socio-culturels, les groupes de convivialité et d'entraide, les activités de loisirs ou de vacances, l'apprentissage du français ou encore l'accompagnement à la scolarité permettent de créer du lien social, de s'évader d'une vie difficile et vont très probablement s'inscrire dans un accompagnement dans les mois qui s'annoncent.

Nous pouvons, en lien avec nos paroisses, communes, **ouvrir des espaces** pour que les personnes puissent se retrouver entre compatriotes, pour se poser, échanger ...

Accompagner

Restent les questions urgentes pour les premiers besoins auxquels nous pouvons répondre. Si cela n'a pas encore été fait, les personnes doivent être accompagnées pour faire leurs démarches pour l'ouverture de leurs droits (cf plus bas). L'allocation de subsistance s'ouvrant avec un certain délai (1 mois environ), les CCAS et nous, SCCF et associations caritatives, **pouvons être un relais pour une aide de première nécessité**. Dans le cadre de l'accompagnement Secours, vous pouvez flécher une aide UKRAINE, spécifique à la situation.

Des CCAS sont déjà inventifs et s'adaptent (mise à disposition de camionnettes, de salles, prêts de téléphones, aides financières...) : n'hésitez pas à en parler avec les mandatés CCAS de vos communes.

L' hébergement

Sur la question de l'hébergement, des personnes ouvrent leur maison et nous pouvons nous réjouir de cet élan de générosité. Mais restons prudents car **cet engagement ne s'improvise pas**. L'hébergement en famille n'est a priori pas adapté au profil familial des personnes fuyant l'Ukraine (femmes avec enfants) en situation de grande fragilité. Nous, au SCCF de la Loire Atlantique, ne disposons pas d'un cadre sécurisant pour organiser l'hébergement citoyen chez des particuliers ni la mise à disposition de logements autonomes, d'autant que l'Etat s'est engagé à encadrer ces propositions via des opérateurs. En effet, **cela doit être un choix éclairé, tant de la personne hébergée que de la personne hébergeante**, et cela nécessite deux types d'accompagnement : l'accompagnement des personnes hébergées et l'accompagnement des personnes hébergeantes (conventions, visites, suivi...) **pour permettre un cadre protecteur** tant pour la personne hébergée que pour la personne hébergeante.

L'enjeu est ainsi de **venir en complément du dispositif de l'Etat en lien avec nos partenaires associatifs proches** (JRS, la Pastorale des Migrants, le Diaconat protestant, des associations paroissiales, etc...) et des opérateurs avec lesquels nous travaillons.

Certaines communes se mobilisent et proposent des logements entiers, en lien avec des associations hébergeuses.

Ensemble , restons en veille de ce qui se passe dans votre ville. Merci d'informer vos animatrices des initiatives locales, de l'arrivée des familles près de chez vous car cela permettra une meilleure coordination.

NB : Si des mises à disposition de maisons, ou de chambres s'organisent, il est toujours souhaitable de créer un **"réseau de chaleur"**, de solidarité autour des personnes hébergées. Pour cela, se mobiliser à plusieurs , **en "grappe" solidaire** dans un même bassin de vie sera aidant pour tous.

IMPORTANT : Une plateforme permet un recensement et une coordination de l'ensemble des offres d'hébergement (2 mois minimum) : s'inscrire sur la plateforme de la préfecture : **Ukraine : modalités de recensement des offres d'hébergements à destination des réfugiés ukrainiens.**

L'Etat oriente déjà vers des **lieux collectifs** (ex : VVF de la Turballe : 160 personnes... géré par France Horizon) ou **vers des communes, bailleurs, privés** qui mettent à disposition des logements gérés par des associations d'intermédiation locative. Parallèlement, **une coordination des hébergements dits "citoyens"** est en cours de réflexion.

Démarches pour l'ouverture des droits

- Se présenter au guichet d'accueil de la préfecture pour un pré-accueil à Nantes ou à Saint-Nazaire et/ou téléchargement d'un dossier de demande de protection temporaire sur le site internet de la préfecture.
- Sur place, un guichet ARS est ouvert pour présentation du système de santé, premier contact psychologique, avec la possibilité de renouveler des ordonnances.

(actuellement, 2 guichets le mercredi et le vendredi pour 60 personnes par jour. Une extension des guichets tous les jours de la semaine est en cours).

- une fois le dossier rempli, les personnes seront convoquées au guichet multi-services à la MAN à Nantes pour remise du titre de séjour, carte OFII pour l'allocation de subsistance, ouverture droit CPAM et potentiellement proposition d'hébergement ou prise en compte d'un besoin d'hébergement par la DDETS.

Transports

La Région accorde un accès gratuit à son réseau TER et aux transports interurbains aux réfugiés ukrainiens. Jusqu'à nouvel ordre, toute personne pourra monter gratuitement dans un car Aléop sur simple présentation d'un document d'identité ukrainien. Nous sommes en attente d'information pour le réseau TAN.